

La Croix de la Charme inaugurée

Autrefois, ceux qui passaient l'été en alpage n'avaient pas le temps ou la facilité de redescendre dans la vallée pour se rendre à l'église. C'est pourquoi des croix avaient été installées un peu partout comme à la Croix de Saint-Nicolas, toujours existante, ou à la Charme, mais celle-ci avait disparu avec le temps.

A la demande de plusieurs propriétaires du secteur de la Charme, grâce au concours des sociétaires de cet alpage et des riverains, une superbe croix due au talent de Thierry Pelloux, le sculpteur, a pu être élevée à son emplacement initial.



L'inauguration a été faite par Jean-Marc Peillex, Maire, et par Jean-Pierre Deperraz, Président de la Société de l'alpage. Cette nouvelle croix a été bénie par Monsieur le Curé BAUD et par l'Abbé DENIS.

La première foire du nouveau siècle

Des milliers de visiteurs se sont à nouveau rendus à Saint Gervais le 21 octobre dernier à l'occasion de la 24^{ème} foire agricole. Les villes de Saoû (Drôme) et de Waldbronn, ville allemande jumelée avec Saint-Gervais, avaient tenu à y dresser leur stand. Ce fut l'occasion pour beaucoup de découvrir et goûter les fameux bretzels sur le stand allemand avec en accompagnement... une chope de bière de Waldbronn. Cette année, le 25^{ème} foire aura lieu le 20 octobre et s'inscrira dans le cadre de l'année de la montagne.



Vie des écoles

"Instaurer la confiance, le dialogue et la concertation", et "penser aussi aux gens du pays" constitueront deux formules fortes, définissant les priorités de notre action municipale pour le mandat qui nous fut confié par les électeurs en mars dernier. Ces intentions ont été mises en application dans différents domaines et en particulier, dans l'un de ceux qui demande une attention majeure, celui des écoles.

Travaux et informatique

Outre les importants travaux d'entretien et d'amélioration des conditions de travail qui ont été réalisés pour la rentrée scolaire 2001, nous avons engagé un effort exceptionnel en apportant notre concours et notre soutien au développement des technologies de l'information pour les écoles (T.I.C.E.). Ainsi tous les établissements publics ont

été dotés de matériel informatique performant, attendu avec impatience par l'ensemble des enseignants et des élèves. Une première tranche d'investissement, décidée par le conseil municipal, s'est élevée à 110.000,00 francs, soit 16.769,39 €. Nous avons pu ajouter une participation importante de la Direction de la Technologie du Ministère de l'Education Nationale, dans le cadre du plan académique triennal de développement des TICE dans les écoles, d'un montant de 57.000,00 francs, soit 8689,59 €.

Notre souci premier a consisté à répondre aux demandes de toutes les écoles de notre commune, afin de souligner la juste considération égalitaire de tous nos enfants devant l'introduction des technologies nouvelles jusque dans nos hameaux. Il faut souligner le climat constructif qui a prévalu au cours des réunions de travail préparatoires aux prises de décision et ce, dans l'intérêt collectif.

Les écoles de hameau

Par ailleurs, quelques craintes se sont manifestées récemment au sujet des effectifs des écoles de hameaux, mais seules celles concernant l'école de Bionnay s'avéraient justifiées. Madame Dargier, Directrice de l'école a donc organisé un après-midi "Portes ouvertes" dans son école, le samedi 10 novembre dernier, en invitant tous les parents susceptibles d'y inscrire un enfant à la rentrée 2002. Autour du Maire Jean-Marc Peillex, une importante délégation du Conseil Municipal, par sa présence, a témoigné de son intérêt pour le maintien de cette école de hameau et les parents furent nombreux. Certains découvrirent avec profit le climat chaleureux, les richesses relationnelles et l'esprit de solidarité qui régnaient dans ce lieu. Le résultat de cette rencontre permet aujourd'hui d'être rassuré sur le sort de cette école de hameau (à visiter) qui devrait compter à la rentrée environ 14 élèves, ce qui éloigne le risque de fermeture.



L'enseignement d'une langue étrangère

Dans le domaine de l'introduction de l'enseignement d'une langue vivante étrangère en CM2 dans toutes les écoles, la municipalité (une fois encore) a un double souci égalitaire :

- d'une part, elle considère que tous les élèves de toutes les écoles de la commune de Saint-Gervais ont le droit de prétendre à cet enseignement et par conséquent, elle appuiera toutes les initiatives conformes aux attentes des enseignants et des parents, qui seront proposées pour la rentrée prochaine.

- d'autre part, elle ne saurait admettre un décalage, donc une situation de retard, entre nos élèves de Saint-Gervais entrant en 6^{ème} en collège et d'autres,

issus d'autres écoles ayant mis en place cet enseignement de langue. Nos élèves ont droit aux mêmes chances de réussite pour l'avenir. Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription s'est engagé à nous soutenir et à nous apporter son concours. Ainsi contribuerons-nous ensemble à augmenter les potentialités d'épanouissement et de développement personnel de notre jeunesse.

Bernard Notter, Président de la Commission des affaires scolaires

Les nuisances sonores

Le bruit constitue l'une des nuisances la plus fréquemment citée par les français. Afin d'améliorer notre environnement sonore, et de tenir compte de la loi du 31 décembre 1992, un nouvel arrêté préfectoral a été publié fin 2001. En voici les principaux points :

- A l'exception de dérogations spéciales (Fête Nationale, Fête de la Musique...) ou de dérogations municipales, les bruits gênants par leur intensité sont interdits sur la voie publique.
- L'utilisation de tondeuses à gazon et autres outils bruyants est autorisée les jours ouvrables de 8h à 20h, les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
- Tout bâtiment doit être tenu en bon état afin de ne pas en diminuer les performances acoustiques.
- Les propriétaires d'animaux domestiques (notamment les chiens) doivent prendre les mesures nécessaires afin de ne pas gêner le voisinage.
- Les établissements recevant du public, les établissements industriels, artisanaux ou agricoles, ne doivent pas causer de nuisances par des bruits émanant de leurs établissements. Sauf en cas d'urgence, les bruits doivent être interrompus entre 20h et 7h ainsi que les dimanches et jours fériés.
- Les infractions aux dispositions de cet arrêté sont passibles d'amendes de 1^{ère} et de 3^{ème} classe.

Le Festival des Musiques du Faucigny à Saint Gervais, c'est pour 2003 !

Nombreux sont les saint-gervolains qui se souviennent de la dernière édition qui s'est déroulée sur notre commune en 1989.

Saint Gervais, chef-lieu de canton, aura une nouvelle fois l'honneur d'organiser ce rassemblement qui réuni quelques 1500 musiciens des 30 sociétés musicales du Faucigny.

Si cette réunion des Musiques existe depuis 1836 et reste une des plus anciennes manifestations musicales de tout le pays, la commune de Saint Gervais prépare quant à elle, sa 5^{ème} édition (1856, 1964, 1976, 1989). C'est pourquoi, un comité d'organisation s'active déjà à la réussite de cet événement. 2003, année du Festival des Musiques du Faucigny à Saint Gervais est aujourd'hui une réalité. Il suffit de rêver un instant à ce merveilleux moment de musique et de temps forts, tels que l'élection de la Duchesse du Faucigny, la semaine musicale. Le 29 juin 2003 en sera l'apothéose avec défilés et parades, quartiers animés, morceaux d'ensemble, villages et vitrines décorés pour que ce rendez-vous soit celui de la rencontre amicale de tous les habitants de la commune de Saint-Gervais avec les musiciens du Faucigny.

Si vous êtes intéressés par l'organisation du 167^{ème} Festival des Musiques, en tant que bénévoles, commissaires, ou jeunes demoiselles, vous pouvez prendre contact auprès de Jean-Marc Rochaix (04 50 47 00 78) ou André Huguet (04 50 93 46 74).

